

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020649 – AFR 62/019/02

Action complémentaire sur l'AU 120/02 (AFR 62/005/02 du 22 avril 2002) et suivantes (AFR 62/007/02 du 29 avril 2002 et AFR 62/014/02 du 30 août 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

ARRESTATION ARBITRAIRE / PRISONNIER D'OPINION / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) Nsii Luanda Shandwe (h), défenseur des droits humains

Londres, le 30 septembre 2002

Le défenseur des droits humains Nsii Luanda Shandwe est actuellement en convalescence dans un établissement de soins de Kinshasa après avoir été opéré de l'appendicite. Il semble bien se remettre de cette intervention chirurgicale, mais il risque d'être bientôt reconduit au Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (CPRK), la principale prison de la capitale congolaise, où les moyens nécessaires à sa prise en charge médicale seront limités.

Le 20 septembre, Nsii Luanda Shandwe avait finalement été transféré, sous escorte armée, du CPRK dans le centre médical privé de *La Candeur*. Cette mesure a été prise après plusieurs semaines de pressions exercées par des organisations congolaises et internationales de défense des droits humains, qui craignaient que le refus des autorités pénitentiaires de lui accorder des soins adaptés ne se traduise par une dégradation catastrophique de son état de santé. Son opération a eu lieu dans l'après-midi du 24 septembre et semble avoir été couronnée de succès. Le détenu s'est également remis dans une large mesure des autres maladies dont il souffrait, notamment de la malaria.

Sept agents de police sont actuellement affectés à la garde de Nsii Luanda Shandwe au centre médical de *La Candeur*, mais il est autorisé à recevoir la visite de ses amis et de membres de groupes de défense des droits humains, comme le Comité des observateurs des droits de l'homme (CODHO), dont Nsii Luanda Shandwe est le président. On pense toutefois que les autorités ont l'intention de reconduire ce détenu au CPRK dans les prochains jours. Or, l'équipement médical y est rudimentaire, comparé à celui des centres médicaux privés tels que celui de *La Candeur*, et il est à craindre qu'il ne se remette difficilement de son opération s'il est transféré prématurément au CPRK.

Nsii Luanda Shandwe est maintenu en détention depuis le 19 avril. Il est accusé de trahison, mais la procédure judiciaire dont il fait l'objet semble piétiner et il n'a pas encore comparu en justice. Amnesty international estime que ces accusations de trahison ont été forgées de toutes pièces, et que le véritable motif de la détention de cet homme réside dans ses activités en faveur des droits humains.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français ou dans votre propre langue) :

- saluez le transfert de Nsii Luanda Shandwe dans un centre médical où il a pu recevoir les soins requis par son appendicite ;
- indiquez que vous le considérez comme un prisonnier d'opinion, détenu en raison de son engagement en faveur des droits humains, et demandez instamment qu'il soit libéré immédiatement et sans condition ;
- exhortez les autorités à permettre à Nsii Luanda Shandwe, s'il devait être maintenu en détention, de terminer sa convalescence au centre médical de *La Candeur*, et à ne pas le reconduire prématurément au Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (CPRK).

APPELS À :

Ministre des Droits humains :

Professeur Ntumba Luaba
Ministre des Droits humains
Ministère des Droits humains
33/C, Boulevard du 30 juin
Kinshasa-Gombe
République démocratique du Congo

Courriers électroniques : ntumbaluaba@yahoo.fr

Fax : + 243 12 20 664 (L'obtention de cette ligne peut s'avérer difficile.)

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Procureur général près la Cour d'ordre militaire :

Colonel Charles Alamba Mongako
Procureur général près la Cour d'ordre militaire
Palais de Justice, BP 7016
Kinshasa-Gombe
République démocratique du Congo

Formule d'appel : Monsieur le Procureur général,

Directeur du Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa :

Monsieur Kitunga Killy Dido
Directeur du CPRK
Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa
Makala, Kinshasa
République démocratique du Congo

Formule d'appel : Monsieur le Directeur,

COPIES aux représentants diplomatiques de la République démocratique du Congo dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 11 NOVEMBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*